



ASSOCIATION C.E.R.A.D.E.R 24

Collectif : Elimination Rapide de l'Amiante
Défense des Exposés aux Risques
16bis, impasse du moulin de Canselade
24100 BERGERAC
tél : 06 88 46 55 33
cerader24@wanadoo.fr

Madame MONTEUIL Stéphanie
Sous-préfète de BERGERAC
16, place GAMBETTA B.P. 825
24100 BERGERAC

Objet : demande de rencontre

Réf : 31 – 10 12 18 RVt

Madame la sous-préfète,

Nous avons eu l'occasion de nous rencontrer dès votre arrivée en Dordogne le 17 septembre 2018 avec madame la préfète et le représentant de la DREAL au sujet du « pilote » pour la destruction de l'amiante par procédé chimique qui pourrait être implanté à BERGERAC.

Cette démarche a été appuyée par 3000 signatures de pétitions de la population ... dont vous trouverez 60 de plus recueillies dans la préparation de notre assemblée du 16 novembre 2018.

A cette assemblée Mr SADOUN – directeur de la SOMEZ – a apporté aux 200 participants les informations montrant la parfaite maîtrise du procédé et de ses variantes. Il a, de plus, indiqué que l'étude économique et industrielle qui était en cours serait terminée d'ici la fin de l'année.

Nous avons regretté l'absence de réponse de votre part à la proposition que nous vous avons faite par mail de rencontrer Mr SADOUN (avec nous). Il était sur place et a rencontré dès le 14 novembre la direction économique de la région et le 16 après-midi, avec le collectif, la direction économique de la CAB (communauté d'agglomérations de BERGERAC). Ces rencontres ont validé la teneur du projet, son intérêt régional (pas seulement local) et conforté la possibilité de réaliser cette unité sur BERGERAC.

Forts de ces éléments nouveaux, nous souhaitons vous rencontrer rapidement pour parler de ce projet, du rôle que vous pouvez jouer dans sa réalisation en direction des ministères concernés.

Même si d'autres solutions d'implantation existent, cette installation sur le site de la poudrerie aurait l'avantage d'aller vers la pérennité du site et de réduire les coûts d'installation, le secteur de MANUCO disposant des fluides et produits nécessaires à cette destruction et des espaces suffisants pour accueillir le pilote et son développement industriel possible. Nous souhaitons donc également évoquer avec vous la question de la propriété des terrains, du PPRT etc ...

Ce sera l'occasion pour nous de vous faire connaître notre association et les activités qu'elle développe depuis 15 ans en Dordogne, dans la région et sur le plan national au sein de la CAVAM.

Dans l'attente d'une réponse rapide que nous espérons positive, recevez, madame la sous-préfète, nos plus respectueuses salutations.

p/ le CERADER 24
R. VINCENT